



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf janvier à dix huit heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt trois janvier deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC1-1-2-03

OBJET : ACCORD-CADRE DE TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE POUR LA PÉRIODE 2024/2026
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphane, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs BENOIT Pascal et DUPUY Jean.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Stéphane RATTO a été désigné secrétaire de séance

2024BC1-1-2-03

OBJET : ACCORD-CADRE DE TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE POUR LA PÉRIODE 2024/2026
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1[°] du Code de la commande publique.

Elle concerne des travaux de voirie communautaire pour la période 2024/2026, dont la date de remise des offres était fixée au 20 décembre 2023 à 12h00.

Le marché est décomposé en 2 lots géographiques, à savoir :

- lot 1: Secteur Nord : Réfection de voiries en investissement (hors agglomération) et réfection de voiries en entretien (Hors agglomération et agglomérations comprises),
- lot 2: Secteur Sud : Réfection de voiries en investissement (hors agglomération) et réfection de voiries en entretien (Hors agglomération et agglomérations comprises)

La Commission des Plis s'est tenue le 22 janvier 2024 pour le jugement des offres.

LOT 1 : SECTEUR NORD : RÉFECTION DE VOIRIES EN INVESTISSEMENT (HORS AGGLOMÉRATION) ET RÉFECTION DE VOIRIES EN ENTRETIEN (HORS AGGLOMÉRATION ET AGGLOMÉRATIONS COMPRISES)

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
EIFFAGE ROUTE GRAND SUD	82200 – MALAUSE
SAS EUROVIA MIDI PYRÉNÉENNES	82000 – MONTAUBAN
SAS COLAS FRANCE	82000 – MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0

2 - Valeur du mémoire technique (moyens humains, moyens matériels, mesures de sécurité, qualité des matériaux proposés, méthodologie/ organisation du travail etc.) limité à 70 pages	40.0
---	------

Au vu du rapport d'analyse des offres et de la négociation technico-économique, l'entreprise SAS COLAS FRANCE présente l'offre la mieux-disante, contenant les garanties et capacités nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Montant maximum : 2 500 000,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T estimatif au regard du bordereau des prix unitaires et du détail quantitatif estimatif
1	SAS COLAS FRANCE	1 637 828,79 €
2	EIFFAGE ROUTE GRAND SUD	1 675 260,46 €
3	SAS EUROVIA MIDI PYRÉNÉENNES	1 766 546,15 €

LOT 2 : SECTEUR SUD: RÉFECTION DE VOIRIES EN INVESTISSEMENT (HORS AGGLOMÉRATION) ET RÉFECTION DE VOIRIES EN ENTRETIEN (HORS AGGLOMÉRATION ET AGGLOMÉRATIONS COMPRISES)

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
EIFFAGE ROUTE GRAND SUD	82200 – MALAUSE
SAS EUROVIA MIDI PYRÉNÉENNES	82000 - MONTAUBAN
SAS COLAS FRANCE	82000 - MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0

2 - Valeur du mémoire technique (moyens humains, moyens matériels, mesures de sécurité, qualité des matériaux proposés, méthodologie/ organisation du travail etc.) limité à 70 pages	40.0
---	------

Au vu du rapport d'analyse des offres et de la négociation technico-économique, l'entreprise EIFFAGE ROUTE GRAND SUD présente l'offre la mieux-disante, contenant les garanties et capacités nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Montant maximum : 2 500 000,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T estimatif au regard du bordereau des prix unitaires et du détail quantitatif estimatif
1	EIFFAGE ROUTE GRAND SUD	1 329 982,25 €
2	SAS COLAS FRANCE	1 392 104,01 €
3	SAS EUROVIA MIDI PYRÉNÉENNES	1 548 981,15 €

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 1, d'attribuer l'accord-cadre au candidat SAS COLAS FRANCE (82000 MONTAUBAN) pour un montant maximum de 2 500 000 ,00 € HT ;
- pour le lot 2, d'attribuer l'accord-cadre au candidat EIFFAGE ROUTE GRAND SUD (82200 MALAUSE) pour un montant maximum de 2 500 000 ,00 € HT ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les accords-cadres correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- pour le lot 1, d'attribuer l'accord-cadre au candidat SAS COLAS FRANCE (82000 MONTAUBAN) pour un montant maximum de 2 500 000 ,00 € HT ;
- pour le lot 2, d'attribuer l'accord-cadre au candidat EIFFAGE ROUTE GRAND SUD (82200 MALAUSE) pour un montant maximum de 2 500 000 ,00 € HT ;

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les accords-cadres correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 29 janvier 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 30 janvier 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de LE PIN



Stéphane RATTO

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le **08 FEV. 2024**
Affiché sur le panneau des annonces légales le

08 FEV. 2024

AR Préfecture

Accord-cadre de travaux de voirie communautaire pour la période 2024-2026 Attribution d'un marché public de travaux

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20240129-2024BC1_1_2_03-DE
Numéro d'acte :	2024BC1_1_2_03
Date de décision :	29/01/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2024BC1-1-2-03 Accord-cadre de travaux de voirie communautaire pour la période 2024-2026 AMPT .pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
<hr/>	
Date d'envoi de l'acte :	08/02/2024 10:53:20
Date de réception de l'AR :	08/02/2024 10:53:50